

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GAMARDE LES BAINS

Séance du 29 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation 02.03.2024

Date d'affichage 02.03.2024

Objet de la délibération

Droit de servitude
Parcelles C896, C897 et C899

l'an deux mille vingt quatre
et le 29 février

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Camille Dulamon, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Jean-Marc Castets, Patrick Dupreuilh, Denis Lacape, Adelino Machado et Julien Lageste

Excusés : Mrs Pierre Lanquetin

Absents : Mme Patricia Roudaut

Procurations : Pierre Lanquetin à Sophie Despériès

Secrétaire de séance : Sophie Despériès

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise lors du conseil municipal en date du 09 mars 2023 permettant à la société TDF d'installer un pylône de réseaux téléphonique sur la parcelle C273.

Pour mener à bien ce projet, la société TDF demande le droit de servitude de passage sur les parcelles C896, C897 et C899.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, DECIDE :

- D'accorder à la société TDF un droit de servitude de passage sur les parcelles C896, C897 et C899
- De charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération, et de signer tous documents relatifs à la demande de défrichement.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 5 mars 2024 Et publication du 5 mars 2024
--

Secrétaire de séance,
Sophie DESPERIES



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

